

TABLEAU DE BORD POUR LE SUIVI DE L'OBJECTIF DE BAISSSE D'UN TIERS DE LA PAUVRETE SUR CINQ ANS

Objectifs du tableau de bord

Concevoir des politiques de lutte contre la pauvreté efficaces implique de remplir deux conditions :

- La première consiste à fixer des objectifs clairs sur les résultats à atteindre dans ce domaine, ce qui permet de déterminer les leviers adaptés en matière d'action publique pour y parvenir.
- La deuxième condition revient à mettre en place un outil de suivi permanent pour mesurer l'évolution de la pauvreté, ce qui permet de vérifier, année après année, que ces leviers sont suffisants et demeurent pertinents.

Pour que ce processus joue pleinement son rôle, objectifs et outils de suivi doivent faire consensus auprès de l'ensemble des acteurs concernés par la lutte contre la pauvreté tels que les associations travaillant au quotidien avec les plus démunis, les partenaires sociaux, les comités d'usagers...

Le tableau de bord présenté ici répond à cette volonté de suivre au cours des cinq prochaines années l'évolution de la pauvreté. Il a été élaboré grâce à une phase de concertation de plusieurs mois.

Processus d'élaboration du tableau de bord

Dans la lettre de mission adressée à Martin Hirsch, en juillet 2007, le Président de la République et le Premier ministre ont affirmé leur souhait de fixer un objectif chiffré de baisse de la pauvreté. Cet engagement a été réaffirmé le 17 octobre, à l'occasion de la journée de lutte contre la misère. Il avait alors été annoncé que cet objectif serait suivi au travers d'un indicateur central, le taux de pauvreté ancré dans le temps, complété par d'autres indicateurs qui étaient à définir.

Le tableau de bord s'appuie en premier lieu sur les travaux du groupe « définition d'objectifs chiffrés de la pauvreté » animé par la Direction Générale de l'Action Sociale. Ce groupe s'est constitué suite à une demande du Comité Interministériel de lutte contre l'exclusion d'avril 2006, et était composé de représentants des différents services de l'Etat concernés (DGAS, DSS, DREES, DGUHC, DGTPE, DGEFP), de l'ONPES et de membres du CNLE. Au cours du dernier trimestre 2007¹, des réunions thématiques ont été organisées, comprenant une séquence d'auditions d'experts suivie d'un débat et d'une proposition d'objectifs prioritaires. La liste des

¹ Au cours du premier semestre 2007, un premier groupe de travail, animé par la DREES et associant l'ONPES, a rédigé une note sur les indicateurs de suivi de la pauvreté qui a été mobilisée dans les travaux du groupe « définition d'objectifs chiffrés de la pauvreté ».

thématiques traitées reprend les droits fondamentaux : pauvreté monétaire, emploi, logement, santé, exclusion financière, pauvreté des enfants et éducation. Une séance a été consacrée aux expériences européennes de fixation d'objectif et d'indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale.

Le tableau de bord issu des travaux du groupe a ensuite été discuté au cours du premier semestre 2008 avec les principales associations de lutte contre la pauvreté et les partenaires sociaux.

L'évolution de la pauvreté suivie au travers d'indicateurs complémentaires

Chaque indicateur du tableau de bord donne un éclairage complémentaire au taux de pauvreté ancré dans le temps. Il n'existe pas de mesure parfaite de l'évolution de la pauvreté, chaque indicateur présente des limites ou ne permet d'observer qu'une facette d'un phénomène multidimensionnel. D'où la nécessité de combiner différents indicateurs, y compris parce que les populations pauvres appréhendées à partir de différentes approches (monétaire, en conditions de vie, par rapport à l'appréciation subjective de cette notion) ne se recoupent que très peu².

Le taux de pauvreté ancré dans le temps est un indicateur de pauvreté semi absolu : en début de période, on fixe le seuil de pauvreté à 60% du revenu médian (soit pour 2006, la dernière année connue, 880 euros). Au cours des cinq années qui suivent, on réévalue chaque année ce seuil, pour tenir compte de l'inflation. On comptabilise chaque année le nombre de personnes en dessous du seuil. Ce nombre, égal à près de 8 millions en 2006, doit être de 5 millions 5 ans après.

Le taux de pauvreté ancré dans le temps a été retenu comme indicateur central essentiellement pour trois raisons :

1. **C'est un indicateur adapté à l'objectif recherché** : on cherche à mesurer sur une période de 5 ans l'impact d'une politique globale de lutte contre la pauvreté. Il faut donc identifier un indicateur d'évaluation de politique publique et non un indicateur visant à observer et caractériser un phénomène social. C'est pourquoi nous avons privilégié une mesure absolue de l'évolution de la pauvreté et non une mesure relative. La mesure relative est surtout une mesure d'inégalités, dont les évolutions dépendent de nombreux facteurs, et pas seulement de l'action menée envers les plus pauvres. De plus l'évolution du taux de pauvreté ancré dans le temps traduit plus directement le sentiment des personnes qui voient leur niveau de vie fluctuer en fonction du coût de la vie.
2. **C'est un indicateur reconnu** : le taux de pauvreté ancré dans le temps fait partie des indicateurs « conventionnels » de suivi de la pauvreté, que l'INSEE publie régulièrement. Il fait partie des 13 indicateurs de cohésion sociale retenus en 2006 par le Comité de protection sociale et qui sont suivis par l'ensemble des pays européens. L'ONPES ne l'a

² Dans un article paru dans économie et statistique de 2005, Madior Falla et Daniel Verger montrent que 22% des ménages sont pauvres selon au moins une des trois définitions utilisées dans l'article : monétaire relative, par conditions de vie et subjective, mais seulement 1,1% sont pauvres au regard des trois critères en même temps, 4,8% sont pauvres au regard d'au moins 2.

pas retenu parmi les 11 indicateurs centraux de suivi de la pauvreté et de l'exclusion sociale mais un passage de son rapport 2005-2006 décrit l'évolution de cet indicateur.

3. **La cible fixée est ambitieuse tout en restant réaliste** : la cible à atteindre, une baisse d'un tiers du taux de pauvreté ancré dans le temps en 5 ans, doit apparaître suffisamment ambitieuse pour mobiliser l'ensemble des acteurs concernés par la lutte contre la pauvreté et inciter l'Etat à promouvoir des politiques spécifiques. Elle doit toutefois être réaliste pour rester mobilisatrice.

Dans les périodes de forte croissance des années 90, le taux de pauvreté ancré dans le temps sur cinq ans a déjà baissé dans des proportions équivalentes voire supérieures à celle attendue. Mais sur les périodes les plus récentes, le taux de pauvreté ancré dans le temps a connu des évolutions nettement moins favorables. Ainsi, sur les cinq dernières années connues, 2000-2005, le taux a encore baissé de 22%, en particulier en raison d'un contexte économique encore favorable en début de période. Mais de 2002 à 2005, le taux de pauvreté ancré dans le temps a presque stagné, laissant présager pour 2002-2007 une faible baisse du taux de pauvreté ancré dans le temps.

L'objectif affiché de baisse d'un tiers nécessite la mise en place d'une politique spécifique en direction des plus pauvres, surtout dans le contexte économique actuel.

Les limites de cet indicateur central peuvent être compensées avec les indicateurs complémentaires. Ces indicateurs complémentaires illustrent onze sous objectifs qui déclinent l'objectif général de lutte contre la pauvreté.

1. L'indicateur ancré dans les temps est une mesure monétaire de la pauvreté. Cette approche est forcément restrictive, la pauvreté ne se limitant pas à une faiblesse de revenus. Pour prendre en compte l'aspect multidimensionnel de la pauvreté, cet indicateur doit être complété par une série d'indicateurs thématiques, qui permettent de mesurer les progrès dans chacun des domaines de la vie quotidienne (emploi, logement, santé, éducation/formation). Dans chaque domaine, un indicateur mesure **l'accès aux droits fondamentaux**. Certains de ces indicateurs ont un caractère préventif, pour éviter la reproduction de la pauvreté (comme les indicateurs portant sur l'éducation), ou l'aggravation de la pauvreté pour certaines catégories de pauvres (comme les indicateurs portant sur le taux d'emploi des plus de 50 ans).
2. L'indicateur central, même complété par des indicateurs thématiques, ne permet pas d'appréhender la question du cumul des difficultés, qui entraîne bien souvent la persistance dans la pauvreté. Pour mesurer ces phénomènes, deux indicateurs complémentaires peuvent être associés : **le taux de difficultés de conditions de vie** (score calculé sur une série de privations) et **le taux de persistance de la pauvreté**.
3. La baisse du nombre de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté doit profiter à tous, y compris aux plus démunis. C'est pourquoi il est nécessaire de suivre également **des taux de pauvreté avec des seuils plus bas** (calculé à 40% et 50% du revenu médian) et **l'intensité de la pauvreté** (écart entre le revenu médian des ménages pauvres et le seuil de pauvreté à 60% de la médiane).

4. Pour garantir que l'objectif de baisse de la pauvreté ne sera pas atteint au détriment de la cohésion sociale, il convient d'ajouter un indicateur d'inégalités, permettant de s'assurer que la baisse de la pauvreté n'est pas associée à une augmentation des inégalités. On peut par exemple suivre **le taux de pauvreté relatif**. Par ailleurs, le taux de pauvreté relatif étant un indicateur souvent mis en avant jusqu'à présent, il est important de continuer à le suivre et de vérifier qu'il s'améliore également.
5. Enfin, la mesure monétaire de la pauvreté s'appuie sur l'estimation d'un niveau de vie (ressources du ménage rapportées au nombre d'unités de consommation) qui peut être assez éloigné de la notion de reste à vivre, une fois les charges fixes payées, qui traduit mieux le quotidien des personnes concernées. Cet écart s'explique essentiellement à cause des différences importantes des charges de logement selon le statut d'occupation du logement (propriétaire, locataire du secteur privé, locataire du secteur public, hébergé par des proches) et le lieu d'habitation (région parisienne, grande ville de province, autre zone). Cette notion de reste à vivre peut être approchée par **la part des dépenses pré engagées dans le revenu courant des ménages**.
6. Enfin, l'indicateur central n'est disponible qu'avec un délai de 18 mois. D'autres indicateurs du tableau de bord sont disponibles plus rapidement et permettent de suivre l'évolution de la pauvreté en France à plus court terme.

Le tableau de bord complété par d'autres outils

Le tableau de bord privilégie des indicateurs renseignés à partir de sources issues de la statistique publique. Ce choix a une limite forte, surtout dans une logique d'évaluation de l'action publique : le décalage temporel est parfois important, en général dix-huit mois à deux ans, avant de disposer des informations. D'autre part, les enquêtes qui alimentent une partie de ces indicateurs prennent mal en compte certaines catégories de ménages, comme les sans domiciles.

L'ONPES mène actuellement une réflexion sur l'opportunité et la faisabilité d'une méthode d'observation qui s'appuie sur la connaissance des situations de pauvreté des acteurs de l'insertion. Il s'agit de concevoir un outil de veille sur les phénomènes de pauvreté et d'exclusion sociale, qui pourrait s'apparenter au dispositif sentinelle dans le domaine sanitaire ou aux enquêtes de conjoncture dans le domaine économique. Les remontées d'information issues de cet outil de veille seront complémentaires au tableau de bord décrit ici.

Le nombre d'indicateurs présenté dans le tableau de bord a délibérément été limité à une trentaine, pour donner une vision synthétique de l'évolution de la pauvreté. Dans les domaines de la santé et du logement, ce tableau de bord général devra être complété par des tableaux thématiques, intégrant une liste plus détaillée d'indicateurs, permettant d'appréhender toutes les facettes du phénomène.

L'engagement gouvernemental du 17 octobre 2007 prévoit également de prendre en compte systématiquement l'impact des réformes en cours sur l'objectif de lutte contre la pauvreté. La DREES va régulièrement mobiliser le modèle de micro simulation INES afin de mesurer l'impact des réformes envisagées sur une partie des indicateurs retenus dans le tableau de bord (pauvreté ancrée dans le temps, pauvreté relative, intensité de la pauvreté, part de travailleurs pauvres).

Plusieurs des indicateurs du tableau de bord figurent déjà dans le tableau des indicateurs de pilotage du Haut Commissariat suivi conjointement avec le cabinet du Premier Ministre. Le tableau des indicateurs de pilotage pourra être complété avec l'ensemble des indicateurs du tableau de bord.

Des cibles associées à chaque indicateur principal

Chaque indicateur principal³ est rapporté à une cible à atteindre. Les autres indicateurs viendront compléter le bilan dressé une fois par an, à l'automne (pour une présentation détaillée des indicateurs et des évolutions récentes, se reporter à l'annexe 4).

Le taux de pauvreté ancré dans le temps est rapporté à la baisse d'un tiers de la pauvreté en cinq ans. La cible ne peut être la même pour tous les indicateurs. Les cibles proposées dans le tableau de l'annexe 1 ont été déterminées en tenant compte de deux facteurs :

- les dernières évolutions connues (rappelées dans le tableau de l'annexe 1) ;
- les premières simulations issues du modèle de prévision de l'évolution de la pauvreté au cours des cinq prochaines années développé par la DREES (présenté dans l'annexe 2).

Ces cibles ont également été discutées avec les associations et les partenaires sociaux.

L'actualisation annuelle du tableau de bord et la mesure de l'atteinte des cibles seront assurées par la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES).

³ Le tableau de bord compte 18 indicateurs principaux, indiqués en gras sur le tableau de bord et 21 indicateurs complémentaires

Annexe 1 : Récapitulatif des indicateurs du tableau de bord et proposition de cible à atteindre dans cinq ans

Objectif	Intitulé de l'indicateur	Dernière valeur connue	Dernière tendance d'évolution connue	Cible à atteindre
Lutter contre la pauvreté monétaire et les inégalités	<ul style="list-style-type: none"> - taux de pauvreté ancré dans le temps avec un seuil initial à 60% du revenu médian - taux de pauvreté au seuil de 60% <ul style="list-style-type: none"> - au seuil de 50 % - au seuil de 40 % - intensité de la pauvreté <ul style="list-style-type: none"> - taux de persistance de la pauvreté - part des dépenses préengagées dans le revenu des ménages du 1^{er} quintile 	<ul style="list-style-type: none"> - 2006 : 13,2% - 2006 : 13,2% - 2006 : 7,1% - 2006 : 3,1% - 2006 : 18,2% - 2000 : 9% - 2006 : 73,8% 	<ul style="list-style-type: none"> - 2000-2005 : -22% 2002-2005 : -4% - 2000-2005 : - 3% - 2002-2005 : stable - 2000-2005 : stable - 2002-2005 : +7% - 2000-2005 : stable - 2002-2005 : +14% - 2000-2005 : -6% - 2002-2005 : +12% - 1997-2000 : stable - 2001-2006 : +42% 	<ul style="list-style-type: none"> Baisse d'un tiers en 5 ans baisse de 15% baisse de 5% stabilité
Lutter contre le cumul des difficultés	- taux de difficultés de conditions de vie	- 2006 : 12,7%	- 2001-2006 : -19% - 2004-2006 : -14%	baisse de 15%
Lutter contre la pauvreté des enfants	<ul style="list-style-type: none"> - taux de pauvreté ancré dans le temps des moins de 18 ans - taux de pauvreté des moins de 18 ans au seuil de 60% <ul style="list-style-type: none"> - écart entre la proportion d'adolescents ayant au moins deux dents cariées non soignées selon les catégories sociales 	<ul style="list-style-type: none"> - 2006 : 17,7% - 2006 : 17,7% - 2004 : + 4,5 pts 	<ul style="list-style-type: none"> - 2000-2005 : -24% - 2002-2005 : - 2% - 2000-2005 : - 5% - 2002-2005 : + 3% -(nouvel indicateur) 	<ul style="list-style-type: none"> baisse d'un tiers baisse de 15%
Lutter contre la pauvreté des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - taux de pauvreté ancré dans le temps des 18-24 ans - taux de pauvreté des 18-24 ans au seuil de 60% du revenu médian 	<ul style="list-style-type: none"> - 2006 : 21,0% - 2006 : 21,0% 	<ul style="list-style-type: none"> - 2000-2005 : -22% - 2002-2005 : +4% - 2000-2005 : -3% - 2002-2005 : +9% 	<ul style="list-style-type: none"> baisse d'un tiers baisse de 15%
Lutter contre la pauvreté des personnes âgées	<ul style="list-style-type: none"> - taux de pauvreté ancré dans le temps des 65 ans et plus - taux de pauvreté des 65 ans et plus au seuil de 60% du revenu médian <ul style="list-style-type: none"> - taux de pauvreté des femmes de 75 ans et plus au seuil de 60% du revenu médian 	<ul style="list-style-type: none"> - 2006 : 10,0% - 2006 : 10,0% - 2006 : 13,6% 	<ul style="list-style-type: none"> - 2000-2005 : - 39% - 2002-2005 : - 19% - 2000-2005 : - 14% - 2002-2005 : - 11% - 2000-2005 : -7% - 2002-2005 : -6% 	<ul style="list-style-type: none"> baisse d'un tiers baisse de 15%
Lutter contre la pauvreté en emploi	<ul style="list-style-type: none"> - taux de travailleurs pauvres <ul style="list-style-type: none"> - part des personnes en sous-emploi dans l'emploi - nombre moyen de semaines rémunérées dans l'année 	<ul style="list-style-type: none"> - 2005 : 6,4% - 2007 : 5,5 % - 2006 : 42,7 	<ul style="list-style-type: none"> - 2003-2006 : +21% - 2006-2007 : +3,8 % - 2001-2006 : -2% 	Baisse de 20%
Favoriser l'accès à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> - proportion de personnes vivant dans un ménage sans actif occupé <ul style="list-style-type: none"> - taux d'emploi standardisé des 55-59 ans - taux d'emploi standardisé des 60-64 ans - part de jeunes en emploi ou en formation - taux d'activité des femmes (15-64 ans) 	<ul style="list-style-type: none"> - 2006 : 10,1% - 2007 : 59,2% - 2007 : 17,9% - 2006 : 85,5% - 2007 : 65,3% 	<ul style="list-style-type: none"> - 2002-2006 : en légère progression - 2003-2007 : + 5% -2003-2007 : + 12% - 2003-2006 : - 1% - 2003-2007 : +2% 	Baisse de 10%

Objectif	Intitulé de l'indicateur	Dernière valeur connue	Dernière tendance d'évolution connue	Cible à atteindre
Favoriser l'accès et le maintien dans le logement	<p>- part de personnes relogées parmi personnes désignées prioritaires et urgentes par les commissions de médiation DALO et n'ayant pas refusé l'offre</p> <p>- part des demandes de logement social non satisfaites après un an parmi les ménages à bas revenus</p> <p>- taux d'effort en matière de logement des bénéficiaires d'aide au logement</p>	<p>Août 2008 : 25%</p> <p>- 2006 : 47,1%</p> <p>- 2007 : 24,9%</p>	<p>- (nouvel indicateur)</p> <p>- 1996-2002 : très légère baisse</p> <p>- 2003-2007 : baisse de 10%</p>	<p>100%</p> <p>Stabilité</p>
Favoriser l'accès à l'éducation et à la formation	<p>- taux de sortants du système scolaire à faible niveau d'études</p> <p>- écart du taux de sortants du système scolaire à faible niveau d'études selon les catégories sociales</p> <p>- part d'élèves de CM2 maîtrisant les connaissances de base</p> <p>- part des jeunes en difficulté de lecture</p> <p>- indicateur d'accès à la formation continue</p>	<p>- 2006 : 12,7%</p> <p>- 2006 : + 13 points</p> <p>- 2007 : 88,5%</p> <p>- 2006 : 11,7%</p> <p><i>en cours de construction</i></p>	<p>- 2004-2007 : -3%</p> <p>- 2003-2006 : +8%</p> <p>- (nouvel indicateur)</p> <p>- 2004-2006 : +6%</p>	Baisse de 5%
Favoriser l'égalité d'accès aux soins	<p>- écart du taux de renoncement aux soins pour des raisons financières des bénéficiaires de CMU-C et des bénéficiaires de complémentaire santé</p> <p>- taux d'effort des ménages du premier décile de revenu pour les dépenses de santé restant à leur charge après remboursement des organismes complémentaires</p> <p>- part de bénéficiaires de la CMU parmi les bilans de santé gratuits</p>	<p>- 2006 : + 6 points</p> <p>- 2006 : 3,6%</p> <p><i>en cours de construction</i></p>	<p>- 2000-2006 : -50%</p> <p>- 2004-2006 : stable</p>	Baisse de 10%
Lutter contre l'exclusion bancaire	<p>- nombre de ménages surendettés</p> <p>- part des redépôts</p> <p>- Taux de bancarisation</p>	<p>- 2006 : 157 950</p> <p>- 2007 : 38%</p> <p>- en attente chiffres</p>	<p>- 2002-2006 : +33%</p> <p>- 2001-2007 : +25%</p>	Stabilité

Guide de lecture : Les indicateurs sont classés en onze catégories qui renvoient aux objectifs recherchés. Les indicateurs principaux apparaissent en caractère gras et sont associés à une cible à atteindre à 5 ans ; les autres sont des indicateurs complémentaires. Ils sont assortis des derniers chiffres connus (en effectif ou en taux) et des tendances récentes d'évolution.

Annexe 2 : Un modèle de prévision de l'évolution de la pauvreté

Un module a été ajouté au modèle de micro simulation INES (cogéré par la DREES et l'INSEE) afin de mesurer le chemin parcouru sur l'atteinte des cibles en cours de période en tenant compte à la fois des prévisions macroéconomiques et des réformes en cours. Il prend en compte 10 des 18 indicateurs principaux du tableau de bord) :

- Le taux de pauvreté ancré dans le temps (sur l'ensemble de la population, les moins de 18 ans, les 18-24 ans et les plus de 65 ans)
- Le taux de pauvreté relatif (sur l'ensemble de la population, les moins de 18 ans, les 18-24 ans et les plus de 65 ans)
- L'intensité de la pauvreté
- La part de travailleurs pauvres

Il est utilisé pour donner deux types de prévision :

- d'une part, à action publique inchangée, c'est-à-dire en donnant l'évolution à cinq ans de ces différents indicateurs si aucune réforme n'est engagée et si le cadre macro-économique évolue en prolongeant les tendances observées (cette hypothèse macroéconomique devant être encadrée par des scénarii alternatifs).
- d'autre part, en comparaison avec cette évolution tendancielle, en estimant l'impact sur l'ensemble des indicateurs considérés de futures réformes (en cours de modélisation : mise en place du RSA, revalorisation du minimum vieillesse, revalorisation de l'AAH...)

Une première version du module a estimé, qu'à action publique inchangée, en cinq ans :

- Le taux de pauvreté dans le temps baisserait de 15%
- Le taux de pauvreté relatif resterait stable
- L'intensité de la pauvreté augmenterait de 5%
- Le nombre de travailleurs pauvres augmenterait de 3%

Il convient toutefois d'interpréter ces résultats avec prudence. En effet, le module supposait alors une hausse des effectifs salariés du privé de 1,6% par an entre 2008 et 2011 et une hausse du salaire réel de 4,6% en cinq ans : d'autres scénarii méritent d'être envisagés. De plus, le module utilisé était une première version ; il subit actuellement des améliorations méthodologiques susceptibles de modifier notablement ces prévisions.

Annexe 3 :

**FICHES DETAILLEES
PRESENTANT LES INDICATEURS
DU TABLEAU DE BORD**

1) LE TAUX DE PAUVRETE ANCRE DANS LE TEMPS

OBJECTIF : Lutter contre la pauvreté monétaire et les inégalités

Définition :

Le seuil de pauvreté est calculé pour l'année 2006, avec la définition habituelle à 60% du revenu médian de l'ensemble des personnes domiciliées en France. Ce seuil est conservé pour les cinq ans qui suivent, en prenant en compte l'inflation⁴.

Le taux de pauvreté ancré dans le temps fait partie des 13 indicateurs transversaux d'inclusion sociale retenus au plan européen.

Source :

Jusqu'en 2005, Enquête Revenus Fiscaux, INSEE-DGI.

Depuis 2005, Enquête Revenus fiscaux et sociaux, INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA

Ces taux sont disponibles 15 à 18 mois après la fin de l'année considérée (ce délai est justifié par le recoupement avec les données fiscales, qui ne sont disponibles que l'année suivante).

A partir de 2006, l'INSEE change le mode de calcul de la pauvreté monétaire afin de mieux prendre en compte les revenus du patrimoine ainsi que les prestations sociales versées par les CAF et les MSA. L'INSEE a appliqué, par rétropolation, ce mode de calcul à l'enquête ERF 2005. Ce changement méthodologique entraîne une rupture de série, ce qui explique que les évolutions sur 5 ans et sur 3 ans ne peuvent pas être calculées au-delà de 2005. La période observée 2006-2012, sera entièrement placée sous le nouveau mode de calcul.

⁴ Actuellement, le seuil est actualisé en appliquant l'indice général des prix hors tabac. Il peut être calculé pour l'ensemble de la population ou par tranche de revenus.

Evolution de l'indicateur par le passé :

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Taux de pauvreté monétaire 60% du revenu médian	13,4%	12,8%	12,3%	12,7%	12,4%	12,2%* 12,0%	12,0%	11,7%	12,1%** 13,1%	13,2%
Taux de pauvreté ancrée dans le temps t-3	-	-	10,7%	10,1%	9,8%	9,8%* 9,7%	10,3%	10,9%	11,5%	-
Taux de pauvreté ancrée dans le temps t-5	-	-	-	-	9,0%	8,1%* 8,2%	9%	9,5%	9,7%	-

* changement de série, les données 2002 ont été recalculées en s'appuyant sur le résultat annuel du recensement de la population

** changement de série, lié à un changement méthodologique

Sources : Enquêtes revenus fiscaux 1997-2005, enquêtes revenus fiscaux et sociaux 2005-2006

	1997-2002	1998-2003	1999-2004	2000-2005	2001-2006	2002-2007
Evolution du taux de pauvreté relatif	-9%	- 5%	- 3%	- 3%	Non connu	Non connu
Evolution du taux de pauvreté ancré dans le temps t-5	- 40%	- 28%	- 23%	-22%	Non connu	Non connu
	1997-2000	1998-2001	1999-2002	2000-2003	2001-2004	2002-2005
Evolution du taux de pauvreté ancré dans le temps t-3	-24%	-23%	-20%	-18%	-11%	-4%

Le taux de pauvreté monétaire à 60% du revenu médian a baissé jusqu'en 2004. En particulier, il a baissé de presque 10% entre 1997 et 2002.

Sur la période 1997-2002, le taux de pauvreté ancré dans le temps a fortement baissé, de 40%. La forte baisse du taux de pauvreté ancré dans le temps dans cette période est également liée à une forte hausse des salaires entre 1997 et 1999 (+3,4% en euros constants en 3 ans). Une telle hausse ne s'était pas produite depuis le milieu des années 80 et ne s'est plus reproduite depuis (la progression des salaires en euros constants est même quasi nulle depuis 2003).

On constate dans la période récente une stabilisation du taux de pauvreté ancrée dans le temps. Une baisse de plus d'un tiers sur 2007-2012 serait donc à nouveau un coup d'accélérateur donné à la lutte contre la pauvreté.

2) LE TAUX DE PAUVRETE RELATIF

OBJECTIF : Lutter contre la pauvreté monétaire et les inégalités

Définition :

Cet indicateur est défini comme la proportion d'individus ayant un niveau de vie inférieur à un montant donné, dit seuil de pauvreté. Ce seuil de pauvreté est calculé par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie (la moitié de la population a un niveau de vie supérieur à la médiane, l'autre moitié a un niveau de vie inférieur), définissant ainsi une notion de pauvreté relative et de mesure d'inégalités de revenu.

Le seuil est fixé à 60% du revenu médian (seuil retenu par l'Union Européenne pour comparer la pauvreté monétaire relative entre les différents pays européens).

Le taux de pauvreté relatif fait partie des 11 indicateurs de l'ONPES ainsi que des 13 indicateurs transversaux d'inclusion sociale européens.

Source :

Jusqu'en 2005, Enquête Revenus Fiscaux, INSEE-DGI.

Depuis 2005, Enquête Revenus fiscaux et sociaux, INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA

A partir de 2006, l'INSEE change le mode de calcul de la pauvreté monétaire afin de mieux prendre en compte les revenus du patrimoine ainsi que les prestations sociales versées par les CAF et la MSA.

Evolution de l'indicateur par le passé :

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Taux de pauvreté monétaire 60% du revenu médian (en %)	13,4	12,8	12,3	12,7	12,4	12,2* 12,0	12,0	11,7	12,1** 13,1	13,2

* changement de série, les données 2002 ont été recalculées en s'appuyant sur le résultat annuel du recensement de la population

** changement de série, lié à un changement méthodologique

Sources : Enquêtes revenus fiscaux 1997-2005, enquêtes revenus fiscaux et sociaux 2005-2006

Après avoir régulièrement baissé jusqu'en 2002, le taux de pauvreté monétaire à 60 % du revenu médian s'est depuis stabilisé autour de 12 % (13% après changement méthodologique).

Indicateurs complémentaires au taux de pauvreté relatif au seuil de 60%:**2-1) Le taux de pauvreté relatif aux seuils de 50% et de 40% du revenu médian***Définition :*

Le taux de pauvreté relatif peut être suivi avec un seuil correspondant à 50% et à 40% du revenu médian, de manière à s'assurer que les plus pauvres voient leur situation évoluer dans le même sens.

Source :

Jusqu'en 2005, Enquête Revenus Fiscaux, INSEE-DGI.

Depuis 2005, Enquête Revenus fiscaux et sociaux, INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA

A partir de 2006, l'INSEE change le mode de calcul de la pauvreté monétaire afin de mieux prendre en compte les revenus du patrimoine ainsi que les prestations sociales versées par les CAF et la MSA.

Evolution de l'indicateur par le passé :

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Taux de pauvreté monétaire 50 % du revenu médian (en %)	6,4	6,5	6,1	6,0* 5,9	6,3	6,2	6,3** 7,1	7,1
Taux de pauvreté monétaire 40% du revenu médian (en %)	2,3	2,4	2,3	2,1* 2,1	2,1	2,2	2,4** 3,2	3,1

* changement de série, les données 2002 ont été recalculées en s'appuyant sur le résultat annuel du recensement de la population

** changement de série, lié à un changement méthodologique

Sources : Enquêtes revenus fiscaux 1997-2005, enquêtes revenus fiscaux et sociaux 2005-2006

Après avoir régulièrement baissé jusqu'en 2002, le taux de pauvreté à 50 % a de nouveau augmenté en 2003, puis s'est stabilisé autour de 6,3 (7,1 avec le changement méthodologique). Le taux de pauvreté à 40% est plutôt stable.

3) L'INTENSITE DE LA PAUVRETE

OBJECTIF : Lutter contre la pauvreté monétaire et les inégalités

Définition :

L'intensité de la pauvreté permet d'appréhender la répartition des revenus des personnes pauvres. Elle mesure l'écart entre le seuil de pauvreté et le revenu médian des personnes vivant sous le seuil de pauvreté monétaire, rapporté au seuil de pauvreté. Plus ce chiffre est important, plus le revenu médian de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté.

L'intensité de la pauvreté fait partie des 11 indicateurs de l'ONPES ainsi que des 13 indicateurs transversaux d'inclusion sociale européens.

Source :

Jusqu'en 2005, Enquête Revenus Fiscaux, INSEE-DGI.

Depuis 2005, Enquête Revenus fiscaux et sociaux, INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA

A partir de 2006, l'INSEE change le mode de calcul de la pauvreté monétaire afin de mieux prendre en compte les revenus du patrimoine ainsi que les prestations sociales versées par les CAF et les MSA.

Evolution de l'indicateur par le passé :

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Intensité de la pauvreté	17,3	17,2	17,2	17,1	16,5	16,2* 16,3	17,7	18,0	18,2** 18,6	18,2

* changement de série, les données 2002 ont été recalculées en s'appuyant sur le résultat annuel du recensement de la population

** changement de série, lié à un changement méthodologique

Sources : Enquêtes revenus fiscaux 1997-2005, enquêtes revenus fiscaux et sociaux 2005-2006

Entre 1997 et 2002, l'intensité de la pauvreté a plutôt diminué (baisse de plus de 5% en 5 ans).
Entre 2002 et 2005, elle a augmenté (la hausse a été de plus de 10%).

Indicateurs complémentaires à l'intensité de la pauvreté**3-1) Le taux de persistance de la pauvreté***Définition :*

Le taux de persistance de la pauvreté mesure la proportion de ménages dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté à 60% dans l'année courante et pendant au moins 2 années sur les 3 années précédentes.

Parmi les 11 indicateurs de l'ONPES, figure un indicateur de même nature, qui porte sur les bénéficiaires du RMI. Compte tenu du projet de réforme des minima sociaux prévu en cours de période observée, aucun indicateur s'appuyant sur cette catégorie n'a été retenu dans le tableau de bord.

Source :

SILC-SRCV

Cet indicateur ne peut être calculé qu'à partir d'un panel, qui interroge les mêmes personnes à intervalle régulier. Les seules données actuellement disponibles proviennent du dispositif européen SILC-SRCV. Il a été mis en place en 2004, prenant la suite du panel européen entre 1994 et 2001. Il s'appuie sur une collecte annuelle d'informations et un suivi des individus en panel sur 9 années (jusqu'en 2012). Les données disponibles à ce jour portent sur les collectes 2004 et 2005 et concernent donc les revenus des années 2003 et 2004 ; Elles ne permettent pas encore de calculer le taux de persistance de la pauvreté (il faut 4 années successives).

Evolution de l'indicateur par le passé :

	1997	1998	1999	2000	2001*	2002	2003	2004	2005	2006
Taux de persistance de la pauvreté	9	8	9	9	-	-	-	-	-	-

Source : panel européen - SILC-SRCV

* Les données s'arrêtent en 2000 car la vague de 2001 du panel européen portait sur les revenus de 2000.

2-2) La part des dépenses préengagées dans le revenu courant des ménages des deux premiers déciles de niveau de vie*Définition :*

La part des dépenses préengagées dans le revenu courant des ménages des deux déciles de niveau de vie les plus bas est la part des dépenses à caractère contractuel, non renégociables à court terme, dans le revenu avant impôt. Sont considérées comme préengagées les dépenses à caractère contractuel, réglées en début de mois avant tout arbitrage en matière de dépenses courantes. Sont concernés les dépenses courantes de logement (loyer, chauffage, charges, etc.), qui font généralement l'objet d'un bail ou d'un contrat d'abonnement ; les primes d'assurances, à

caractère obligatoire et qu'il n'est pas possible de renégocier ou de résilier à court terme ; les impôts ; les remboursements de crédits (immobiliers ou à la consommation)

Sont exclues du champ des dépenses préengagées d'autres dépenses, qui peuvent être incompressibles, sans être pour autant contractuelles : les dépenses liées à la nécessité de se déplacer (transport collectif, carburants, réparations de véhicules) ou les dépenses d'alimentation qui revêtent un caractère « vital ».

Source :

Enquêtes Budget de Famille (2001, 2006), INSEE. Actuellement, cet indicateur n'est disponible que tous les cinq ans. Le rapport Quinet sur la mesure du pouvoir d'achat encourage la statistique publique à distinguer par catégories de ménages et fractiles le compte des ménages au sens des comptes nationaux. Si cette préconisation peut être appliquée, cet indicateur pourra être renseigné annuellement avec une précision accrue.

Evolution de l'indicateur par le passé :

	2001	2006
Dépenses courantes liées au logement (en %)	30,6	43,9
Dépenses d'assurance (en %)	9,2	15
Impôts	5,6	6,3
Remboursements d'emprunts (en %)	6,6	8,7
Ensemble des dépenses préengagées (en %)	52,1	73,8

Sources : enquêtes budget de famille

Les dépenses préengagées représentent plus de la moitié du revenu courant des ménages du 1^{er} quintile en 2001, et les trois-quarts en 2006 : la part des dépenses préengagées dans le revenu courant de ces ménages a donc augmenté de plus de 40% au cours de cette période. Cette progression résulte d'évolution contrastées selon les postes : les dépenses d'assurance ont progressé de 63%, les dépenses liées au logement de 43%, les remboursements d'emprunt de 32% et les impôts de 12,5%. Sur la même période, la part des dépenses préengagées des autres quintiles n'a pas évolué.

4) LE TAUX DE DIFFICULTES DE CONDITIONS DE VIE

OBJECTIF : Lutter contre le cumul des difficultés

Définition :

L'indicateur synthétique de difficultés matérielles consiste à cumuler, pour chaque ménage, le nombre de difficultés sur les vingt-sept retenues qui couvrent les contraintes budgétaires, les retards de paiement, les restrictions de consommation, les difficultés de logement. On considère conventionnellement comme « taux de pauvreté de conditions de vie » la proportion de ménages subissant au moins huit carences ou difficultés parmi les vingt-sept.

Les 27 indicateurs de difficultés de conditions de vie :

- les contraintes budgétaires :

- part du remboursement sur le revenu supérieure à un tiers
- découverts bancaires (très souvent)
- couverture des dépenses par le revenu difficile
- aucun placement financier
- recours aux économies
- opinion sur le niveau de vie : « c'est difficile, il faut s'endetter pour y arriver »

- les retards de paiement :

- factures (électricité, gaz, téléphone...)
- loyers et charges
- versements d'impôts

- les restrictions de consommation : les moyens financiers ne permettent pas de :

- maintenir le logement à bonne température
- payer une semaine de vacances une fois par an
- remplacer les meubles
- acheter des vêtements neufs
- manger de la viande tous les deux jours
- recevoir des cadeaux
- offrir des cadeaux
- posséder deux paires de chaussures
- absence de repas complet pendant au moins une journée au cours des deux dernières semaines

- le logement :

- nombre de pièces inférieur au nombre de personnes
- absence de salle de bain à l'intérieur du logement
- absence de toilettes à l'intérieur du logement
- absence d'eau chaude
- absence de système de chauffage
- logement trop petit
- logement difficile à chauffer
- logement humide
- logement bruyant

Le taux de difficultés de conditions de vie fait partie des 11 indicateurs de l'ONPES. C'est un indicateur thématique d'inclusion sociale (destiné à compléter les indicateurs transversaux) retenu au plan européen.

Source :

Jusqu'en 2004, l'indicateur était calculé à partir de l'Enquête Permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV). Depuis cette date, il est calculé à partir du dispositif européen SILC-SRCV (Statistics on Income and Living Conditions – statistiques sur les ressources et les conditions de vie).

Evolution de l'indicateur par le passé :

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Taux de difficultés de conditions de vie	13,1	12,0	11,9	12,1	11,6	11,9	11,4	10,6/ 14,7*	13,3	12,7

Sources : EPCV – SRCV-SILC

* rupture de série (passage de EPCV à SRCV-SILC)

Entre 1997 et 2004, le taux de pauvreté en conditions de vie a diminué de près de 20 %. Depuis 2004, il continue à baisser.

5) LE TAUX DE PAUVRETE DES MOINS DE 18 ANS ANCRE DANS LE TEMPS

OBJECTIF : Lutter contre la pauvreté des enfants

Définition :

Pour calculer cet indicateur, on mesure à la date t la proportion d'enfants de moins de 18 ans qui vivent dans des familles dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté fixé à 60% du revenu médian. Ce seuil est conservé pour les cinq ans qui suivent, en prenant en compte l'inflation. A la date t+5, on mesure la proportion d'enfants qui vivent dans des ménages sous le seuil de pauvreté ainsi calculé.

Cet indicateur fait partie des 13 indicateurs transversaux d'inclusion sociale européens

Source :

Jusqu'en 2005, Enquête Revenus Fiscaux, INSEE-DGI.

Depuis 2005, Enquête Revenus fiscaux et sociaux, INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA

A partir de 2006, l'INSEE change le mode de calcul de la pauvreté monétaire afin de mieux prendre en compte les revenus du patrimoine ainsi que les prestations sociales versées par les CAF et les MSA.

Evolution de l'indicateur par le passé :

	2002	2003	2004	2005	2006
taux de pauvreté monétaire	15,1	15,8	15,1	15,5* 17,5	17,7
taux ancré dans le temps t-3	12,0	13,7	14,1	14,8	
taux ancré dans le temps t-5	10,0	12,0	12,0	12,4	

* changement de série, lié à un changement méthodologique

Sources : Enquêtes revenus fiscaux 1997-2005, enquêtes revenus fiscaux et sociaux 2005-2006

Entre 2002 et 2005, le taux de pauvreté ancré dans le temps des moins de 18 ans a diminué de 2%.

Entre 2000 et 2005, le taux de pauvreté au seuil de 60% a diminué de 24%.

6) LE TAUX DE PAUVRETE RELATIF DES MOINS DE 18 ANS AU SEUIL DE 60% DU REVENU MEDIAN

OBJECTIF : Lutter contre la pauvreté des enfants

Définition :

Cet indicateur est défini comme la proportion d'enfants de moins de 18 ans qui appartiennent à des familles dont le niveau de vie est inférieure au seuil de pauvreté monétaire. Le seuil est fixé à 60% du revenu médian (seuil retenu par l'Union Européenne pour comparer la pauvreté monétaire relative entre les différents pays européens).

Il fait partie des 13 indicateurs transversaux d'inclusion sociale européens

Source :

Jusqu'en 2005, Enquête Revenus Fiscaux, INSEE-DGI.

Depuis 2005, Enquête Revenus fiscaux et sociaux, INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA

A partir de 2006, l'INSEE change le mode de calcul de la pauvreté monétaire afin de mieux prendre en compte les revenus du patrimoine ainsi que les prestations sociales versées par les CAF et les MSA.

Evolution de l'indicateur par le passé :

(en %)	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Taux de pauvreté monétaire à 60% du revenu médian des moins de 18 ans	16,5	16,6	15,7	15,4	16,3	16,2	15,1* 15,1	15,8	15,1	15,5** 17,5	17,7

* changement de série, les données 2002 ont été recalculées en s'appuyant sur le résultat annuel du recensement de la population

** changement de série, lié à un changement méthodologique

Sources : Enquêtes revenus fiscaux 1997-2005, enquêtes revenus fiscaux et sociaux 2005-2006

Après avoir baissé de près de 10% entre 1996 et 2002, le taux de pauvreté des moins de 18 ans fluctue autour de 15,5% depuis 2002 (17,5% avec le changement de méthode).

Indicateurs complémentaires au taux de pauvreté des moins de 18 ans**6-1) L'écart entre la proportion d'adolescents ayant au moins deux dents cariés non soignées parmi les enfants d'ouvriers et employés et les enfants de catégories intermédiaires et supérieures***Définition :*

Cet indicateur reflète les inégalités de santé bucco-dentaire des adolescents des classes de 3^{ème}. Il mesure l'écart entre la proportion d'adolescents qui ont au moins deux dents cariés non soignées parmi les enfants d'ouvriers et employés et parmi les enfants de catégories intermédiaires et supérieures.

Source :

Enquête du cycle triennal auprès des élèves des classes de 3^{ème}, DREES-DGS-DESCO-DEPP

Evolution de l'indicateur par le passé :

	Année scolaire 2003-2004
Pourcentage d'adolescents avec au moins 2 dents cariées non soignées avec un père:	
Ouvrier ou employé (1)	6,3
Cadre ou membre des professions intermédiaires (2)	1,8
Ecart entre les catégories (1) et (2)	4,5

7) LE TAUX DE PAUVRETE DES 18-25 ANS ANCRE DANS LE TEMPS

OBJECTIF : Lutter contre la pauvreté des jeunes

Définition :

Pour calculer cet indicateur, on mesure à la date t la proportion de jeunes de 18-25 ans qui vivent dans des familles dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté fixé à 60% du revenu médian. Ce seuil est conservé pour les cinq ans qui suivent, en prenant en compte l'inflation. A la date t+5, on mesure la proportion de jeunes qui vivent dans des ménages sous le seuil de pauvreté ainsi calculé.

Cet indicateur fait partie des 13 indicateurs transversaux d'inclusion sociale européens

Source :

Jusqu'en 2005, Enquête Revenus Fiscaux, INSEE-DGI.

Depuis 2005, Enquête Revenus fiscaux et sociaux, INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA

A partir de 2006, l'INSEE change le mode de calcul de la pauvreté monétaire afin de mieux prendre en compte les revenus du patrimoine ainsi que les prestations sociales versées par les CAF et les MSA.

Evolution de l'indicateur par le passé :

	2002	2003	2004	2005	2006
taux de pauvreté monétaire	16,0	16,7	16,6	17,5* 21,0	21,0
taux ancré dans le temps t-3	13,1	14,6	15,8	16,6	
taux ancré dans le temps t-5	11,4	13,1	13,7	14,2	

* changement de série, lié à un changement méthodologique

Sources : Enquêtes revenus fiscaux 1997-2005, enquêtes revenus fiscaux et sociaux 2005-2006

8) LE TAUX DE PAUVRETE RELATIF DES JEUNES DE 18 A 24 ANS AU SEUIL DE 60% DU REVENU MEDIAN

OBJECTIF : Lutter contre la pauvreté des jeunes

Définition :

Cet indicateur est défini comme la proportion de jeunes de 18 à 24 ans qui appartiennent à des familles dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté monétaire. Le seuil est fixé à 60% du revenu médian (seuil retenu par l'Union Européenne pour comparer la pauvreté monétaire relative entre les différents pays européens).

Il fait partie des 13 indicateurs transversaux d'inclusion sociale européens

Source :

Jusqu'en 2005, Enquête Revenus Fiscaux, INSEE-DGI.

Depuis 2005, Enquête Revenus fiscaux et sociaux, INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA

A partir de 2006, l'INSEE change le mode de calcul de la pauvreté monétaire afin de mieux prendre en compte les revenus du patrimoine ainsi que les prestations sociales versées par les CAF et les MSA.

Evolution de l'indicateur par le passé :

(en %)	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Taux de pauvreté monétaire à 60% du revenu médian des 18-24 ans	22,2	22,0	20,3	18,8	18,1	16,8	16,2* 16,0	16,7	16,6	17,5** 21,0	21,0

* changement de série, les données 2002 ont été recalculées en s'appuyant sur le résultat annuel du recensement de la population

** changement de série, lié à un changement méthodologique

Sources : Enquêtes revenus fiscaux 1997-2005, enquêtes revenus fiscaux et sociaux 2005-2006

9) LE TAUX DE PAUVRETE DES PLUS DE 65 ANS ET PLUS ANCRE DANS LE TEMPS

OBJECTIF : Lutter contre la pauvreté des personnes âgées

Définition :

Pour calculer cet indicateur, on mesure à la date t la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus qui appartiennent à des ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté fixé à 60% du revenu médian. Ce seuil est conservé pour les cinq ans qui suivent, en prenant en compte l'inflation. A la date t+5, on mesure la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus qui vivent dans des ménages sous le seuil de pauvreté ainsi calculé.

Cet indicateur fait partie des 13 indicateurs transversaux d'inclusion sociale européens.

Source :

Jusqu'en 2005, Enquête Revenus Fiscaux, INSEE-DGI.

Depuis 2005, Enquête Revenus fiscaux et sociaux, INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA

A partir de 2006, l'INSEE change le mode de calcul de la pauvreté monétaire afin de mieux prendre en compte les revenus du patrimoine ainsi que les prestations sociales versées par les CAF et les MSA.

Evolution de l'indicateur par le passé :

	2002 *	2003	2004	2005	2006
taux de pauvreté monétaire	10,2	9,0	8,7	9,1* 9,5	10,0
taux ancré dans le temps t-3	7,5	7,2	7,8	8,3	
taux ancré dans le temps t-5	6,0	5,8	6,4	6,5	

* changement de série, les données 2002 ont été recalculées en s'appuyant sur le résultat annuel du recensement de la population

** changement de série, lié à un changement méthodologique

Sources : Enquêtes revenus fiscaux 1997-2005, enquêtes revenus fiscaux et sociaux 2005-2006

Champ : individus des ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul

Entre 2000 et 2005, la pauvreté ancrée dans le temps des 65 ans et plus a baissé de 39%. Entre 2002 et 2005, elle a baissé de 19%.

10) LE TAUX DE PAUVRETE RELATIF DES 65 ANS ET PLUS AU SEUIL DE 60% DU REVENU MEDIAN

OBJECTIF : Lutter contre la pauvreté des personnes âgées

Définition :

Cet indicateur est défini comme la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus qui vivent dans des ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté monétaire. Le seuil est fixé à 60% du revenu médian (seuil retenu par l'Union Européenne pour comparer la pauvreté monétaire relative entre les différents pays européens).

Il fait partie des 13 indicateurs transversaux d'inclusion sociale européens.

Source :

Jusqu'en 2005, Enquête Revenus Fiscaux, INSEE-DGI.

Depuis 2005, Enquête Revenus fiscaux et sociaux, INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA

A partir de 2006, l'INSEE change le mode de calcul de la pauvreté monétaire afin de mieux prendre en compte les revenus du patrimoine ainsi que les prestations sociales versées par les CAF et les MSA.

Evolution de l'indicateur par le passé :

(en %)	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Taux de pauvreté monétaire à 60% du revenu médian des 65 ans et plus	10,3	9,8	9,8	10,0	10,6	9,9	10,7* 10,2	9,0	8,7	9,1** 9,5	10,0

* changement de série, les données 2002 ont été recalculées en s'appuyant sur le résultat annuel du recensement de la population

** changement de série, lié à un changement méthodologique

Sources : Enquêtes revenus fiscaux 1997-2005, enquêtes revenus fiscaux et sociaux 2005-2006

Champ : individus des ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul

Entre 2002 et 2005, le taux de pauvreté des 65 ans et plus a diminué de 11%.

11) LE TAUX DE TRAVAILLEURS PAUVRES

OBJECTIF : Lutter contre la pauvreté en emploi

Définition :

Le taux de pauvreté de la population en emploi est défini comme la proportion de travailleurs pauvres parmi l'ensemble de la population active occupée.

La définition des travailleurs pauvres fait intervenir deux critères : le premier est relatif au niveau de vie des personnes, le second à leur activité. Est identifiée comme travailleur toute personne ayant été en emploi pendant au moins 7 mois sur les 12 mois de la période de référence. Cette définition correspond à la définition européenne et est reprise dans le dernier rapport de l'ONPES. Les travailleurs pauvres sont donc les individus en emploi au moins 7 mois sur 12 qui appartiennent à des ménages dont le niveau de vie est inférieur à 60% du revenu médian.

Le taux de travailleurs pauvres fait partie des 13 indicateurs transversaux d'inclusion sociale européens et des 11 indicateurs de l'ONPES.

Source :

Enquête SRCV-SILC

Evolution de l'indicateur sur le passé :

	2003	2004	2005	2006*
Nombre de travailleurs pauvres (en millions)	1,22	1,43	1,53	1,53
Taux de travailleurs pauvres (en %)	5,3	6,1	6,4	6,4

* données provisoires

Champ : individus âgés de 16 à 64 ans

Le taux de travailleurs pauvres a augmenté de 21% entre 2003 et 2006.

L'année 2003 est celle du lancement de SILC, ce qui peut introduire des instabilités entre 2003 et 2004.

Indicateurs complémentaires

11-1) Part des personnes en sous-emploi

Définition :

Part des personnes en situation de sous-emploi parmi l'ensemble des personnes ayant un emploi. Le sous-emploi recouvre toutes les personnes travaillant à temps partiel, qui souhaitent travailler plus d'heures, et qui sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent un emploi ou non. Sont également incluses dans le sous-emploi les personnes ayant involontairement travaillé

moins que d'habitude (chômage technique,...). A compter du premier trimestre 2008, l'INSEE a modifié sa définition du sous-emploi pour se rapprocher du concept du BIT (bureau international du travail) : le souhait d'effectuer un plus grand nombre d'heures est désormais exprimé pour une semaine donnée et non plus à un horizon indéterminé.

Source :

Enquête Emploi en Continu, INSEE

Evolution de l'indicateur par le passé :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Part des personnes en sous-emploi (en %)	5,9	5,5	5,0	4,9	5,2	5,2	5,3	5,5
Part des personnes en sous-emploi parmi les femmes (en %)	9,6	8,9	8,2	8,0	8,4	8,4	8,6	9,0
Part des personnes en sous-emploi parmi les hommes (en %)	2,8	2,6	2,3	2,2	2,3	2,5	2,4	2,5

Note : données de 2000 à 2007, corrigées pour les ruptures de série

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans et plus

Source : Insee, enquêtes Emploi - séries longues, (calculs Insee)

La part des personnes en sous-emploi dans l'emploi augmente depuis 2003.

A noter que la série va subir une discontinuité en 2008, suite à une amélioration du questionnaire de l'enquête

11-2) Nombre moyen de semaines rémunérées dans l'année

Définition :

Nombre moyen de semaines rémunérées dans l'année, sur l'ensemble des salariés ayant travaillé au moins quelques heures.

Source :

DADS, donc disponible annuellement, mais avec de l'ordre de 18 mois de décalage avec l'année de référence.

Evolution par le passé :

	2001	2006	Evolution sur 5 ans
Ensemble	43,5	42,7	-2%
Homme	44,1	43,3	-2%
Femme	42,9	42,0	-2%
Moins de 30 ans	36,2	34,1	-6%
De 30 à 45 ans	46,3	45,4	-2%

Plus de 45 ans	47,2	46,6	-1%
Cadres	47,1	47,3	0%
Professions intermédiaires	46,2	45,6	-1%
Employés	41,2	40,3	-2%
Ouvriers	42,2	40,9	-3%
Temps complet	45,4	44,9	-1%
Temps non complet	39,8	37,9	-5%
Secteur privé uniquement	42,8	42,1	-2%
Agents de l'Etat uniquement	47,0	47,6	1%
Collectivités territoriales uniquement	45,9	45,0	-2%
Fonction publique hospitalière uniquement	47,5	46,8	-1%

Source : DADS et fichiers de paie des agents de l'Etat, exploitation au 1/25^{ème}
 Champ : tous salariés

En cinq ans, le nombre moyen de semaines rémunéré a baissé de 2%. Les jeunes et les personnes à temps partiel ont été les plus concernées par cette baisse (respectivement 6% et 5%).

12) PROPORTION DE PERSONNES VIVANT DANS UN MENAGE SANS ACTIF OCCUPE**OBJECTIF : Favoriser l'accès à l'emploi***Définition :*

C'est la part des personnes qui vivent dans un ménage où aucun actif n'est occupé parmi l'ensemble des ménages ordinaires comportant au moins une personne de 18 ans ou plus non étudiante et non retraitée.

La proportion de personnes vivant dans des ménages sans emploi fait partie des 13 indicateurs transversaux d'inclusion sociale européens.

Source :

Enquête Emploi en Continu, INSEE

Evolution de l'indicateur par le passé :

	2003	2004	2005	2006
Ensemble (en %)	9,8	9,8	9,9	10,1
Moins de 18 ans (en %)	9,2	9,0	8,9	9,4
18-59 ans (en %)	10,0	10,1	10,3	10,4

Champ : France métropolitaine ; ménages ordinaires comportant au moins une personne de 18 ans ou plus non étudiante et non retraitée ; les étudiants de 18 à 24 ans vivant dans des ménages composés uniquement d'étudiants ne sont repris ni au numérateur ni au dénominateur.

Remarque : Ce tableau tient compte des dernières améliorations méthodologiques réalisées sur l'enquête Emploi en 2007 par l'INSEE.

Cet indicateur est en légère progression depuis 2003.

Indicateurs complémentaires**12-1) Taux d'emploi standardisé des 55-59 ans et des 60-64 ans***Définition :*

Le taux d'emploi des 55-59 ans est la part des actifs occupés âgés de 55-59 ans par rapport à l'ensemble de la population totale du même âge. Cet indicateur fait partie des 13 indicateurs transversaux d'inclusion sociale européens. Toutefois, afin neutraliser les effets démographiques liés au vieillissement de la population, l'INSEE recommande de suivre l'espérance du taux d'emploi des 55-59 ans, c'est-à-dire la moyenne des taux d'emploi par âge détaillé des 55-59 ans

Source :
Enquête emploi, INSEE

Evolution de l'indicateur par le passé :

Taux d'emploi standardisés en moyenne annuelle					En %
	2003	2004	2005	2006	2007
55-59 ans	56,2	56,6	57,9	58,2	59,2
hommes	62,2	61,6	62,3	62,2	63,3
femmes	50,4	51,8	53,6	54,4	55,4
60-64 ans	16	16,1	16,4	16,7	17,9
hommes	17,4	17,5	17,3	17,5	18,7
femmes	14,8	14,7	15,5	15,9	17,1

Note : les taux d'emploi standardisés sont les moyennes des taux d'emploi par âge fin. L'âge est l'âge atteint à la fin de l'année.

Champ : France métropolitaine, population des ménages (hors collectivités, sans-abris et personnes mobiles)

Source: Insee, enquêtes Emploi

Les taux d'emploi des 55-59 ans et des 60-64 ans augmentent régulièrement depuis 2003 (respectivement +5,3% et +11,8% entre 2003 et 2007). Ce sont surtout les femmes qui ont vu leur taux d'emploi augmenter (respectivement +10% et +15,5% entre 2003 et 2007).

12-2) Part de jeunes en emploi en formation

Définition :

Cet indicateur mesure la part des jeunes de 16-25 ans qui sont en emploi, au sens du BIT ou en formation (élèves, étudiants, stagiaires en formation). La population active occupée comprend les personnes ayant travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine de référence, qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale.

Source :
Enquêtes Emploi (annuelles 2000-2002, en continu 2002-2005), INSEE

Evolution de l'indicateur par le passé :

Année	population totale	Population en emploi ou en formation	%
2000	7 523 261	6 692 017	89,0%
2001	7 495 513	6 703 676	89,4%
2002	7 593 568	6 734 264	88,7%
2003*	7 540 525	6 545 740	86,8%
2004	7 594 756	6 551 433	86,3%

2005	7 652 061	6 573 160	85,9%
2006	7 568 325	6 467 955	85,5%

Champ : population des 16 à 25 ans vivant en ménages ordinaires

Source : Insee, enquêtes emploi annuelles 2000-2002

Enquêtes Emploi du 1^{er} trimestre 2003 au 4^{ème} trimestre 2006

Lecture : en moyenne annuelle en 2006, 85,5 % des jeunes de 16 à 25 ans sont en emploi au sens du BIT ou en formation.

* rupture de série liée au changement de méthodologie dans l'enquête emploi

La part de jeunes en emploi ou en formation a tendance à baisser depuis 2001 (+4% jusqu'en 2006).

12-3) Taux d'activité des femmes

Définition :

Cet indicateur mesure la part des femmes de 15-64 ans qui sont soit en emploi, soit au chômage, parmi l'ensemble des femmes de cette tranche d'âge.

Cet indicateur fait partie des 13 indicateurs transversaux d'inclusion sociale européens.

Source : enquêtes Emploi, INSEE

Evolution de l'indicateur par le passé :

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Taux d'activité des femmes (%)	61,6	62,1	61,8	62,4	63	63,2	63,4	63,8	64,1	64,4	64,7	64,8	65,3

Le taux d'activité des femmes a augmenté de 5% entre 1995 et 2005.

13) LA PART DE PERSONNES RELOGEES PARMIS LES PERSONNES DESIGNEES PRIORITAIRES ET URGENTES PAR LES COMMISSIONS DE MEDIATION DALO ET N'AYANT PAS REFUSE L'OFFRE

OBJECTIF : Favoriser l'accès et le maintien dans le logement

Définition :

pourcentage des personnes relogées parmi les personnes désignées prioritaires et urgentes par les commissions de médiation DALO et n'ayant pas refusé l'offre.

Remarque : cet indicateur ne prend pas en compte la part des personnes hébergées /décisions favorables hébergement et les recours logement réorientés vers un hébergement

Source :

Enquête auprès des DDE

Tableau :

	Août 2008
pourcentage des personnes relogées parmi les personnes désignées prioritaires et urgentes par les commissions de médiation DALO et n'ayant pas refusé l'offre	25%

Indicateur complémentaire à l'indicateur DALO

13-1) la part des demandes de logement social non satisfaites après un an parmi les ménages à bas revenus

Définition :

Cet indicateur est égal à la proportion de ménages dont les revenus sont en dessous du seuil de bas revenus (3 premiers déciles de niveau de vie) qui se déclarent inscrits sur des fichiers d'organismes d'HLM et dont la demande n'a pas été satisfaite au bout d'un an.

Source :

Enquêtes Logement (1996, 2002, 2006), INSEE. La prochaine enquête Logement sera réalisée en 2011.

Evolution de l'indicateur par le passé :

	1996	2002	2006
Part des demandes de logement	36,2	36,0	47,1*

social non satisfaites après un an (en %)			
---	--	--	--

Source : enquêtes logement

* rupture de série suite à une modification du questionnaire

La part des demandes de logement social non satisfaites a baissé très légèrement entre 1996 et 2002. En 2006, elle s'élève à 47,1%. Toutefois, il n'est pas possible de calculer un taux d'évolution de l'indicateur entre 2002 et 2006 dans la mesure où le questionnaire a changé entre les deux vagues.

14) LE TAUX D'EFFORT EN MATIERE DE LOGEMENT DES BENEFICIAIRES D'AIDE AU LOGEMENT

OBJECTIF : Favoriser l'accès et le maintien dans le logement

Définition :

Le taux d'effort est égal au rapport entre la dépense en logement d'un ménage et son revenu. Le taux d'effort est dit « net » quand l'aide au logement est défalquée de la dépense de logement. La dépense en logement peut inclure ou non les charges (charge financière simple ou totale). Le revenu inclut les revenus d'activité professionnelle salariée ou non-salariée, les revenus de remplacements (indemnités maladie et chômage), les retraites et préretraites, les prestations sociales et familiales, et les revenus du patrimoine financier.

Source :

L'enquête logement n'est réalisée que tous les 4 ou 5 ans.

Pour disposer d'un indicateur annuel, il faut utiliser le fichier FILEAS, de la CNAF. Le taux d'effort ne porte que sur les bénéficiaires d'une allocation logement

Evolution de l'indicateur par le passé :

Quartile	2002	2003	2004	2005	2006	2007
1	16,1%	17,5%	18,1%	19,4%	21,0%	21,4%
2	20,4%	21,8%	22,0%	22,9%	24,1%	24,2%
3	26,4%	27,6%	27,8%	28,5%	29,1%	29,3%
4	22,2%	22,2%	22,0%	22,5%	22,4%	23,0%
Ensemble	21,6%	22,7%	22,9%	23,7%	24,6%	24,9%

Au 31 décembre 2007, les quartiles (q1, q2, q3) de revenu par unité de consommation -dans le champ de l'étude du taux d'effort- valent respectivement 528, 621 et 723€

Le taux d'effort a augmenté de 10% entre 2003 et 2007.

15) LE TAUX DE SORTANTS DU SYSTEME SCOLAIRE A FAIBLE NIVEAU D'ETUDES

OBJECTIF : Favoriser l'accès à l'éducation et à la formation

Définition :

Le taux de sortants à faible niveau d'études correspond à la part de jeunes de 18-24 ans qui ne poursuivent pas d'études ni de formation et qui n'ont ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat.

L'indicateur en population générale fait partie des 13 indicateurs transversaux d'inclusion sociale européens et des 11 indicateurs de l'ONPES.

Source :

Enquête Emploi de l'INSEE, enquête communautaire sur les sources de travail

Evolution de l'indicateur par le passé :

	2004	2005	2006	2007
Taux de sortants à faible niveau d'études (en %)	13,1	12,0	12,3	12,7

Le taux de sortants du système scolaire à faible niveau d'études a reculé de 3% entre 2004 et 2007.

Indicateurs complémentaires au taux de sortants à faible niveau d'études

15-1) Ecart entre le taux d'enfants de ménages ouvriers et employés et le taux d'enfants de ménages de catégories intermédiaires et supérieures sortant à faible niveau d'études du système scolaire

	2003	2004	2005	2006
Taux d'enfants de ménages ouvriers et employés sortant précoce du système scolaire	23	23	23	23
Taux d'enfants de ménages de catégories intermédiaires et supérieures sortant précoce du système scolaire	11	11	10	10
Ecart entre les deux catégories	12	12	13	13

Le différentiel s'est légèrement accru entre les deux catégories, signe que l'amélioration générale de la qualification des jeunes ne profite pas aux plus modestes, avec le risque d'entraîner une reproduction des situations de pauvreté par la suite.

15-2) Difficultés scolaires en classe de CM2

Définition :

On mesure en fin d'école primaire l'acquisition des compétences de base en français et en mathématiques. La définition des compétences de base a été élaborée en référence aux programmes, dans la perspective du socle commun de connaissance et de compétences.

Source :

Enquête auprès de 8000 élèves de CM2 – ministère de l'éducation nationale

Evolution par le passé :

En 2007, 86% des élèves de CM2 maîtrisent les savoirs de base en français. La proportion est de 91% en mathématiques.

15-3) Part des jeunes en difficulté de lecture

Définition :

C'est la part des jeunes présentant des difficultés sévères en lecture ou de très faibles capacités de lecture parmi l'ensemble des jeunes de 17 ans convoqués à la journée d'appel à la préparation de la défense (JAPD).

Source :

Ministère de la défense - DSN, MEN-MESR-DEPP

Evolution de l'indicateur par le passé :

	2004	2005	2006
Part des jeunes présentant des difficultés sévères en lecture (en %)	4,4	4,3	4,8
Part des jeunes ayant de très faibles capacités en lecture (en %)	6,6	6,6	6,9
Ensemble	11,0	10,9	11,7

La part des jeunes en difficulté de lecture a augmenté, dans l'ensemble, de plus de 6% entre 2004 et 2006. La part des jeunes présentant des difficultés sévères a augmenté plus rapidement que celle des jeunes ayant de faibles capacités de lecture.

15-4) Indicateur d'accès à la formation continue

Indicateur en construction (INSEE-DARES). Les données seront disponibles courant 2008.

16) ECART DU TAUX DE RENONCEMENT AUX SOINS POUR DES RAISONS FINANCIERES DES BENEFICIAIRES DE CMU-C ET DES BENEFICIAIRES DE COMPLEMENTAIRE SANTE

OBJECTIF : Favoriser l'égalité d'accès aux soins

Définition :

Cet indicateur mesure la différence entre le taux de renoncement aux soins au cours des douze derniers mois déclaré par les bénéficiaires de CMU-C et celui déclaré par les bénéficiaires d'une complémentaire santé. Une baisse de l'indicateur s'interprète donc comme une baisse des inégalités sociales de renoncement aux soins.

Source :

Enquêtes SPS de l'IRDES (2000, 2002, 2004, 2006). Cet indicateur n'est disponible que tous les deux ans. Une légère modification du questionnaire entre les enquêtes 2002 et 2004 rend difficilement interprétable l'évolution du renoncement aux soins des bénéficiaires de CMU-C et des bénéficiaires de complémentaire santé entre ces deux dates. En revanche, l'indicateur choisi, qui est l'écart de renoncement aux soins, est peu sensible à l'évolution de la question entre les deux dates.

Evolution de l'indicateur par le passé :

	2000	2002	2004	2006
Renoncement des personnes bénéficiant de la CMU-C (en %)	26,2	16,1*	17,9	19
Renoncement des personnes bénéficiant d'une couverture privée (en %)	14,1	9,7*	11,9	13
Ecart de renoncement (en %)	12,1	6,4*	6	6

**légère modification du questionnaire entre les enquêtes 2002 et 2004*

L'écart de renoncement aux soins entre les deux catégories de la population a diminué de près de moitié entre 2000 et 2002. Cette baisse importante de l'indicateur tient en partie au fait que l'année 2000 est l'année d'entrée en vigueur de la CMU-C. L'indicateur étant mesuré sur les douze derniers mois, des personnes ont certainement du renoncer à des soins avant d'être effectivement couvertes par la CMU-C. Ce constat explique partiellement le niveau élevé de renoncement aux soins en 2000 pour cette population.

A partir de 2002, l'indicateur s'est stabilisé autour de 6%.

Indicateurs complémentaires**16-1) Taux d'effort des ménages du premier décile de revenu pour les dépenses de santé restant à leur charge après remboursement des organismes complémentaires***Définition :*

Cet indicateur fait le pendant du taux d'effort pour le logement. Ce taux d'effort rapporte le reste à charge moyen (ticket modérateur, dépassements) des ménages après remboursement des organismes complémentaires à leur revenu moyen par unité de consommation. Il est calculé pour les ménages appartenant au premier décile de revenu par unité de consommation. Le reste à charge comprend les dépenses hospitalières et ambulatoires.

Source :

Appariement de l'échantillon EPAS et de l'enquête SPS. Cet indicateur n'est disponible que tous les deux ans. Le revenu moyen des ménages auquel est rapporté le reste à charge moyen est issu de l'enquête revenus fiscaux.

Evolution de l'indicateur par le passé

Cet indicateur a été calculé pour la première fois sur l'enquête de 2004.

	2004	2006
Taux d'effort des ménages du 1 ^{er} décile pour les dépenses de santé restant à leur charge après remboursement des organismes complémentaires	3,5%	3,6%

16-2) Nombre de bénéficiaires de la CMU parmi les bilans de santé gratuits

En cours de construction

17) NOMBRE DE MENAGES SURENDETTES

OBJECTIF : Lutter contre l'exclusion bancaire

Définition :

Le surendettement est défini comme un niveau d'endettement manifestement excessif au regard des capacités de remboursement des ménages considérés. Le nombre de ménages surendettés est connu grâce au nombre de dossiers déclarés recevables par les commissions du surendettement de la Banque de France.

Source :

Banque de France

Evolution de l'indicateur par le passé :

	2002*	2003*	2004	2005	2006	2007
Nombre de dossiers déposés	145 348	165 493	188 176	182 330	184 866	182 855
Dont dossiers recevables	118 533	144 231	153 185	155 946	157 950	

Entre 2002 et 2006, le nombre de dossiers déclarés éligibles aux procédures légales de traitement du surendettement a augmenté de 33%.

Indicateur complémentaire

17-1) Part des redépôts

Définition :

Part des dossiers redéposés parmi l'ensemble des dossiers déposés une année donnée à la commission de surendettement de la Banque de France

Source :

Banque de France

Evolution de l'indicateur par le passé :

	2001*	2004*	2006**	2007**
Nombre de dossiers déposés	137 994	188 176	184 866	182 855
Dont redépôts	40 846	60 593	67 223	69 500
Part des redépôts (en %)	29,6	32,2	36,4	38

* enquête typologique 2001 et 2004 du surendettement (de janvier à janvier)

** baromètre du surendettement (de janvier à janvier)

La part des redépôts a augmenté de 25 % entre 2001 et 2007, laissant penser que le surendettement est de moins en moins un phénomène transitoire lié à un accident de parcours.

17-2) Taux de bancarisation

En cours de construction.